



**MESSAGE**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**AU**

**CONSEIL GENERAL**

**concernant l'octroi d'un crédit complémentaire  
au crédit d'engagement pour l'extension du  
centre sportif d'Ecossia**

**Sierre, le 20 novembre 2019**



## Message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement initial, accordé le 11 juin 2014, pour l'extension du centre sportif d'Ecossia

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Au vu de l'insuffisance de crédit nécessaire pour l'investissement lié à la réalisation de l'ouvrage cité en titre et en application du Règlement communal d'organisation du 24 septembre 2006, nous avons le devoir de vous présenter ce message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire pour la réalisation des équipements du centre sportif d'Ecossia.

Cette demande est le résultat d'une étroite collaboration entre le service des sports et le service de l'édilité et de l'urbanisme. Elle intervient en cours de réalisation du projet d'extension du centre sportif d'Ecossia rendu possible par le crédit d'engagement accordé le 11 juin 2014 par le Conseil général et porte sur un complément aux chapitres 5 « Coûts de l'extension » et 7 « Crédit d'engagement » du crédit d'engagement de 2014.

### **1. Introduction**

Le Conseil général, en accordant le crédit d'engagement en 2014, a validé l'importance de la réalisation du site d'Ecossia et a inscrit le projet dans la politique sportive de la Ville. C'est dans l'intérêt de tous les citoyens que la Ville se dote d'un centre de sport complet et adapté aux besoins des différents clubs hôtes d'Ecossia.

### **2. Travaux réalisés et travaux encore à faire**

Depuis avril 2014, conformément au crédit d'engagement, les infrastructures suivantes ont été réalisées :

- Réfection du terrain de street-hockey
- Réfection de la piste finlandaise
- Buvette pouvant accueillir environ 80 personnes, avec les locaux annexes suivants : cuisine, terrasse, infirmerie, vestiaires arbitres, local de rangement, WCs, local technique
- Des dépôts matériels pour les sociétés sportives et la commune
- 80 places de stationnement
- Terrain engazonné de 57 x 44.5 m pour les juniors D, avec équipement
- Terrain multisports d'entraînement de 100 x 64 m pouvant accueillir plusieurs sports, avec les équipements nécessaires
- Un anneau d'athlétisme de 6 pistes, 8 pour la ligne droite
- Une aire de saut à la perche

Les infrastructures suivantes sont encore à réaliser :

- Terrain de football synthétique d'entraînement de 100 x 64 m
- Un gradin double face en terre entre le terrain synthétique et l'anneau d'athlétisme
- Le lancer du poids pour l'athlétisme
- L'achat de certains équipements pour l'athlétisme et pour le football



- L'éclairage général des différents nouveaux terrains
- Les interfaces en lien avec les travaux ci-dessus

Ainsi, le terrain synthétique de football, élément central du centre sportif d'Ecossia, n'a toujours pas été réalisé. L'achat des terrains nécessaires à sa réalisation n'a été finalisé qu'en 2019. La mise à l'enquête de cette infrastructure, y compris son éclairage, va enfin pouvoir être déposée.

A relever également que la « relance » du projet Ecossia date de 2011. Les besoins avérés à cette époque ne sont forcément plus totalement en phase avec l'évolution des besoins réels, soit pour les utilisateurs, soit pour le maître de l'ouvrage, en particulier concernant les exigences techniques et normatives.

### **3. Historique et évolution des coûts d'Ecossia**

Au fur et à mesure des travaux, une grande attention a été portée à l'équilibre financier dans la réalisation du site. Avec l'accord des clubs sportifs, afin de compenser certains travaux plus complexes, comme par exemple le fait de devoir corriger la planimétrie du terrain de football situé au centre de l'anneau d'athlétisme, des économies ont été réalisées sur d'autres postes, comme par exemple en remplaçant les gradins par des buttes en terre.

A cela s'est ajoutée la problématique de la stabilisation des sols due à une mauvaise qualité des terrains ainsi que celle du traitement des terres de vignes, qui est une obligation légale.

Aux problèmes géologiques et de planimétrie qui ont été sous-évalués, il faut ajouter que le rapport pour le Crédit d'engagement présentait une incohérence, qui n'a été relevée ni par l'administration, ni par les autorités. En effet, le programme proposait un anneau d'athlétisme à 6 pistes et 8 lignes droites alors que le devis en présentait respectivement 4 et 6.

Il faut également relever que dans ce dossier, le planning initial qui prévoyait la réalisation du terrain synthétique lors de la 1ère étape, n'a pas pu être respecté en raison du retard pris dans les expropriations des terrains nécessaires à la réalisation de cet objet. Pour mémoire, les terrains concernés ne sont propriétés de la Ville de Sierre que depuis début 2019, les transactions ayant été retardées par des procédures engagées par certains anciens propriétaires.

Finalement, une analyse a aussi été menée, avec l'appui des spécialistes, afin d'estimer les coûts nécessaires au remplacement des éclairages existants, gourmands en énergie, par des éclairages LED de dernière génération. Ce point n'a pas été retenu pour une demande de crédit complémentaire.

### **4. Coûts des travaux**

Le crédit d'engagement validé par le Conseil général dans sa séance du 11 juin 2014 se monte à un total de CHF 7'925'130.-, réparti comme suit :

Coût total du projet	CHF 7'755'230.-
Acquisition des parcelles	CHF 800'000.-
Montant d'assurance pour l'incendie des gradins de Condémines	CHF - 185'100.-
Subvention Fond cantonal du sport	<u>CHF - 445'000.-</u>
Crédit d'engagement du 11 juin 2014	<u>CHF 7'925'130.-</u>

Comme déjà mentionné au chapitre 7 du message du crédit d'engagement de 2014, le devis initial était une estimation des coûts basée sur des avant-métrés et établi avec un degré de précision de +/-15%, sans l'appui des mandataires spécialisés, à l'exception des dépôts et de la buvette.



A ce jour, les montants engagés et encore à engager pour ce crédit d'engagement se présentent ainsi :

Achat des terrains :

Estimé à CHF 800'000.–, il représente à ce jour un montant de CHF 617'501.– Une surface d'environ 1'500 m<sup>2</sup> (partiellement parcelle n°15933, propriété de Feu Vocat Joseph), doit encore faire l'objet d'une acquisition pour un montant d'environ CHF 60'000.–.

Au final, le montant nécessaire pour l'acquisition des terrains se situera à environ CHF 677'501.– soit environ CHF 122'000.– en dessous du montant provisionné.

Recettes escomptées :

Elles concernent en particulier la participation du Fond du sport dont seuls à ce jour les documents de la phase 1 (réfection piste finlandaise, réfection street-hockey, terrains Juniors et Multisports, y c. baseball) ont pu être transmis au Canton. Le dossier est en cours de traitement dans leur service.

Les documents de la phase 2 (athlétisme, vestiaires arbitres et infirmerie) devraient être transmis encore en 2019.

La phase 3, regroupant le terrain synthétique et les éclairages, n'a pas encore été réalisée.

La recette relative à l'incendie des gradins de Condémines, pour un montant de CHF 185'100.– a été transféré au cpte 40.309.610.00 en 2016.

Travaux réalisés :

Un total de factures de CHF 5'943'953.– a déjà été payé au 01.09.2019.

Un montant de CHF 804'161.– correspondant aux factures encore à payer pour des travaux déjà réalisés doit encore être payé. Par conséquent, le montant des travaux réalisés s'élève à un total de CHF 6'748'114.–, en date du 01.09.2019.

Pour terminer les équipements réalisés à ce jour, à l'exception du terrain synthétique qui n'a pas encore débuté, un montant de CHF 1'121'826.– est nécessaire, comprenant également les aménagements et équipements complémentaires concernant l'adaptation de certaines zones stabilisées devant les vestiaires et la buvette ainsi que de la réalisation de la butte B située à l'Ouest du futur terrain synthétique et l'éclairage général des différents nouveaux terrains déjà réalisés.

Ceci porte le coût total des travaux réalisés à ce jour et encore à réaliser, hors terrain synthétique, à CHF 7'869'940.–.

Terrain synthétique (Ouest):

Pour terminer le programme du crédit d'engagement, il faut encore construire le terrain de football synthétique avec son éclairage LED. Ces investissements, basés sur un devis actualisé, se montent à CHF 1'963'529.–.

## 5. Crédit complémentaire

Sur la base des chiffres présentés au chapitre 4 :

Coût total du projet, sans le terrain synthétique	CHF 7'869'940.–
Terrain synthétique, yc son éclairage	CHF 1'963'529.–
Acquisition des parcelles	CHF 677'501.–
Montant d'assurance pour l'incendie des gradins de Condémines	CHF - 185'100.–
Subvention Fond cantonal du sport	<u>CHF - 445'000.–</u>
Total	CHF 9'880'870.–

./. crédit d'engagement du 11 juin 2014 CHF 7'925'130.–

**Crédit complémentaire CHF 1'955'740.–**



A noter que :

- La stabilisation des sols et le traitement des matériaux pollués, non identifiés lors du devis en 2014, représentent un montant minimum de CHF 666'000.–.
- Des divers et imprévus, pour un montant total de CHF 308'000.– sont comptabilisés pour le solde des travaux à réaliser.
- Ces deux montants, non compris au crédit d'engagement initial, sont intégrés aux montants nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

## 6. Planning

La poursuite des travaux dépend de la décision du Conseil général, d'accepter ou non le demande de crédit complémentaire.

Le solde des travaux nécessaires pour terminer les objets engagés à ce jour, à l'exception du terrain synthétique, peut se poursuivre dès le printemps 2020.

Dans une optique favorable, on peut estimer que les travaux du terrain synthétique, dont le dossier de mise à l'enquête sera déposé auprès de l'administration cantonale avant la fin de l'année 2019, pourraient démarrer à l'été 2020 et se terminer au printemps 2021.

Sous réserve d'opposition à la mise à l'enquête du terrain synthétique, le site pourrait être pleinement opérationnel à l'automne 2021.

## 7. Crédit complémentaire et budget 2020

Idéalement, la présente demande de crédit complémentaire aurait dû être traitée lors de la même séance du législatif que celle au cours de laquelle le budget 2020 lui était soumis. Malheureusement, la préparation des dossiers n'a pas permis de procéder ainsi.

Par conséquent, le Conseil général va devoir se prononcer en décembre 2019 sur la rubrique budgétaire relative au Centre sportif Ecosia (40.300.501.00), qui prévoit entre autre un montant pour démarrer la réalisation du terrain synthétique (CHF 810'000.–), quand bien même il n'a pas encore statué sur la demande de crédit complémentaire relative nécessaire à terminer la totalité du programme du site d'Ecosia.

Le Conseil municipal invite donc le Conseil général à ne pas amender cette rubrique pour ce motif, dès lors que l'exécutif s'engage à ne pas utiliser en 2020 le montant de CHF 810'000 qui y figure, si le crédit d'engagement devait être refusé lors du plénum de février 2020.

<b>40.300.501.00 Centre sportif Ecosia</b>	
Réalisation selon crédit d'engagement	2'190'000.–
Crédit complémentaire soumis au CG, part réalisable en 2020	810'000.–
<b>Budget 2020</b>	<b>3'000'000.–</b>

## 8. Demande de crédit complémentaire

Le Conseil municipal demande donc au Conseil général :

- a) d'accepter le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'955'740.– pour permettre de terminer les travaux de réalisation de l'extension du centre sportif d'Ecosia,
- b) d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. al. 1 lettre e de la LCO.



En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Pierre Berthod  
Président

Jérôme Crettol  
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 novembre 2019

**Annexes :**

- Liste des travaux et équipements pour terrain synthétique
- Plan de situation

# ECOSSIA

## LISTE DES TRAVAUX & EQUIPEMENTS POUR TERRAIN SYNTHETIQUE

1.1	Terrain Juniors		0.00
1.2	Réfection street-hockey		0.00
1.3	Gradin double street-athlétisme		0.00
1.4	Piste finlandaise		0.00
1.5	Terrain Multisports-baseball		0.00
2.1	<b>Terrain de foot synthétique (Ouest)</b>		<b>1'920'173.45</b>
	2 abris-joueurs (si terrain d'entraînement = pas nécessaire)	23'751.40	
	construction du synthétique	1'319'199.48	
	éclairage 80 lux LED, y c. socles + mâts 4x 18 m + platelage accès, y c. ing.civil	186'332.06	
	déconstr.+ abattage arbres, y c.ing.environnement pour suivi	87'400.00	
	ing.géomètre pour implantation terrain	1'100.00	
	main courante	43'651.30	
	pare-ballons	48'786.65	
	engins pour entretien terrain synthétique	23'101.65	
	sondage terrain + natte de renforcement	54'638.39	
	traitement des terres polluées	132'212.52	
2.2	Buvette		0.00
2.3	Portique buvette		0.00
2.4	Annexes		0.00
2.5	Dépôts		0.00
2.6	Parking buvette		0.00
2.7	Accès route (chemin Sud des vestiaires)		0.00
3.1	Stade-aire d'athlétisme		0.00
3.11	Tour chrono		0.00
3.2	Gradin naturel simple, stade aire d'athlétisme		0.00
4	<b>Zones d'interfaces</b>		<b>43'356.42</b>
	install.électr.pour synthétique + réalimentation	22'607.27	
	éclairages Synthétique : transport+montage+pose+homolog.(1 terrain)	20'749.15	
	Remise en état zones périphériques autour synthétique 7500m2 + terre végétale	0.00	
5	Terrain de foot 1984 (Est)		0.00
6	Blocs vestiaires supplémentaires (vestiaires et/ou locaux administratifs)		0.00

**1'963'529.87 ttc**



**dénomination + numérotation des équipements et des terrains**

**A EQUIPEMENTS**

- A1 vestiaires A+B+C+D
- A2 buvette
- A3 portique
- A4 annexe buvette
- A5 dépôts sociétés
- A6 dépôt parcs & jardins
- A7 parking
- A8 chemin d'accès
- A9 tour de chronométrage

**B TERRAINS**

- B1 football, naturel
- B2 piste finlandaise
- B3 street-hockey
- B4 football juniors, naturel
- B5 football, naturel
- B6 athlétisme
- B7 saut à la perche
- B8 lancer du boulet
- B9 multisports, naturel
- B10 zone baseball, naturel
- B11 football, synthétique
- B12 zone parapentes

